Programme du BAC PRO Aménagements Paysagers

Maîtriser la connaissance des végétaux

Maîtriser les techniques d'entretien et d'aménagements d'espaces verts

Développer des compétences de management et de gestion d'entreprise

Maîtriser l'entretien courant du matériel

Formation Bac Pro AP - 2 ans ou 3 ans (2nde Pro NJPF + 1ère et Tale AP)			Période d'Évaluation																					
Modules et objectifs généraux		Capacité à certifier	Classe de Première										Classe de Terminale											
2nde (EG/EP)	1ère / Tale (MG3/MP4)		s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j		
EG1 / MG1 : Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre. Exploiter la modélisation d'un phénomène.		**C1** Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel (biologie-écologie, physique-chimie, TIM, Mathématiques).																						
EG2 / MG2 : Analyser l'information. Élaborer une pensée construite. Formuler un point de vue argumenté et nuancé.		**C2** Débattre à l'ère de la mondialisation (documentation, histoire-géo, enseignement moral et civique, lettres).																						
EG3 / MG3 : Exprimer ses aspirations dans une culture commune. Positionner son projet professionnel. Communiquer avec le monde.		**C3** Développer son identité culturelle (lettres, ESC, EIE, LV anglais)																						
EG4 / MG4 : Développer un mode de vie actif et solidaire. Mettre en œuvre un projet collectif. Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif.		**C4** Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles (ESC, EIE, histoire-géo, enseignement moral et civique, EPS-apsa)																						
EP1 : Identifier les caractéristiques des sites sur lesquels se déroulent les actions d'aménagement et leurs enjeux. **EP2 :** Intervenir sur un chantier d'entretien d'un espace en utilisant les matériels et les équipements appropriés.		**C5** Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager (aménagement paysager, biologie-écologie, SESG).																						
EP3 : Approfondir quelques aspects des travaux des parcs, des jardins et des espaces paysagers.		**C6** Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager (aménagement paysager, biologie-écologie, SESG).																						
MP1 : Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers. **MP2 :** Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable.		**C7** Réaliser des interventions d'aménagement végétal (biologie-écologie, STE/agroéquipement, aménagement paysager).																						
MP3 : Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agro-écologiques. **MP4 :** Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères. **MP5 :** Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique.		**C8** Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager (biologie-écologie, STE/agroéquipement, aménagement paysager).																						
MAP : Module d'Adaptation Professionnelle		**C9** S'adapter à des enjeux professionnels particuliers. Création d'un potager et/ou verger ornemental inséré dans un jardin paysager.																						
Totale heures 2nde Pro	**525h**	**Totale heures 1ère + Tale**	**1330h**																					

Programme du CAP Jardinier Paysagiste

Maîtriser l'univers des végétaux

Maîtriser les gestes professionnels

Maîtriser les techniques d'entretien et de création d'espaces verts

Maîtriser l'entretien courant du matériel

Formation CAPa Jardinier Paysagiste			Période d'Évaluation																					
Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	Volume Horaire	1ère Année										2ème Année											
			s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j		
UC1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.	**C1.1** Prendre position dans une situation à caractère social et civique.	180																						
	C1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.																							
UC2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.	**C2.1** S'exprimer à travers une réalisation personnelle.	108																						
	C2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.																							
UC3 Intéragir avec son environnement social.	**C3.1** Adopter son langage et son comportement aux situations de communication.	120																						
	C3.2 S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.																							
UC4 Réaliser en sécurité des travaux d'entretien.	**C4.1** Entretenir la végétation.	156																						
	C4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.																							
UC5 Réaliser, en sécurité, des travaux d'aménagement paysager.	**C5.1** Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.	168																						
	C5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.																							
UC6 Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.	**C6.1** Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles des matériaux et équipements.	24																						
	C6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériaux et équipements.	36																						
UC7, UCARE Potager ornemental dans un espace paysager.	**C7.1** Associer végétaux et légumes d'ornement en respectant des critères esthétiques et de permaculture.	48																						
	C7.2 Réaliser l'implantation d'un potager ornemental selon les principes de la permaculture.																							
Volume Horaire Total		840																						

PÔLE AGRICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture
 option Grandes Cultures
 option Élevage Ruminants
- BPREA

PÔLE CHEVAL

- CAPa Palefrenier Soigneur
- BAC PRO CGEH
 Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique
- CS Éducation et Travail des Jeunes Équidés

PÔLE PAYSAGE

- CAPa Jardinier Paysagiste
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- CS Sols Sportifs Engazonnés

PÔLE VIGNE ET VIN

- CAPa Métiers de l'Agriculture
 option Viticulture
- BPREA

Suivez-nous !

Personne à contacter : Coordinateur(trice) de la filière

03.86.45.15.23 — Rue de la Brosse - 89290 Venoy

cfa.yonne@educagri.fr — www.terresdelyonne.com



Accessibilité des locaux

Visitez notre site web

Retrouvez les taux de nos formations

L'EPL des Terres de l'Yonne est certifié « Qualité » : Qualiopi & QualiFormAgri (réf.132)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

CAPIAT

Illustrations : Adobe Stock : Lineandcircle | Freepik : Macrovector - Timmdesign - Nemilkime | Pixabay : Clker-Free-Vector-Images

CFA AGRICOLE DE L'YONNE

CAP Agricole Jardinier Paysagiste

BAC PRO Aménagements Paysagers



FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

DOC-GAF-010-10_V02

EPL DES TERRES DE L'YONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CAP Agricole Jardinier Paysagiste



Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 3

Code RNCP : 38386 - Intitulé de la certification : CAPA Jardinier Paysagiste - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- *Avoir signé un contrat d'apprentissage.*
- *Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement (pour adaptation de parcours).*
- *Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.*
- *Entrée en formation jusqu'au 31 Décembre pour une validation de diplôme en 2 ans.*

VALIDATION DU DIPLÔME

- *Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.*
- *Ce diplôme est obtenu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables qui construisent la formation.*
- *En cas d'échec, le candidat peut représenter les UC manquantes à vie.*
- *Pas d'équivalence.*

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Le(a) titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste occupe un emploi d'ouvrier(e) paysagiste qualifié(e). Il(elle) peut exercer son activité soit dans une entreprise privée soit en collectivité territoriale ou établissement public. Il(elle) peut aussi être employé(e) dans un organisme d'insertion ou, plus rarement, dans une entreprise horticole, de travaux forestiers, des territoires ruraux ou encore de travaux agricoles.

- *Agent d'entretien des parcs et jardins,*
- *Jardinier paysagiste/des espaces verts,*
- *Aide-jardinier,*
- *Manœuvre des espaces verts,*
- *Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels et du paysage.*

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- **Bac Pro Aménagements Paysagers*.**

*** Ce brevet professionnel et ce bac pro sont proposés dans notre CFA.**

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le CAPa Jardinier Paysagiste dure deux ans soit 3640 heures (la durée peut être modulée de 1 à 3 ans). Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise et au CFA.

1ÈRE ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)

2ÈME ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)



INFORMATIONS COMMUNES AUX 2 DIPLÔMES



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉREQUIS

- *Candidat(e)s entre 16 et 29 ans ou 15 ans à la sortie de 3ème.*
- *Pas de prérequis de niveau demandé.*

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Des frais pédagogiques d'un montant de 65€ sont à régler en début d'année correspondant à la carte de self, les envois postaux, les photocopies nécessaires au cours de l'année scolaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- *Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).*
- *Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations.*
- *Journées de formation délocalisées, en entreprise ou au sein de l'exploitaiton de l'EPL, avec mise en situation pratique.*

La rémunération d'un(e) apprenti(e) dépend du secteur (privé ou public), de son âge, du niveau de diplôme préparé et de l'année d'exécution du contrat.
Réalisez une simulation sur la rémunération possible sur

WWW.ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR

RÉMUNÉRATIONS ET FINANCEMENTS

- *Aucun frais de formation ne sera à supporter par l'apprenti.*
- *Dans le secteur privé, la prise en charge financière du contrat d'apprentissage s'effectue via les différents OPCO qui versent au CFA un montant annuel déterminé par France Compétences.*
- *Dans le secteur public, le CNFPT prend en charge une partie des frais de formation, le reste est à la charge de l'employeur.*

NOS PLUS

+ Un site d'apprentissage implanté sur un domaine de 60ha.

+ Un CFA entouré d'un lycée agricole, d'un CFPPA et d'une exploitation agro-viticole permettant un contact simplifié entre les structures, les apprentis et les élèves.

+ Un lieu d'apprentissage permettant de travailler l'aménagement paysager au quotidien.



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

BAC PRO Aménagements Paysagers

en 2 ou 3 ans



Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 4

Code RNCP : 38857 - Intitulé de la certification : Bac Pro Aménagements Paysagers - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- *En 2 ans : Titulaire d'un CAP ou sortie de seconde.*
- *En 3 ans : Sortie de 3ème ou équivalent.*
- *Avoir signé un contrat d'apprentissage.*
- *Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement (pour adaptation de parcours).*
- *Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.*
- *Entrée en formation jusqu'au 31 Octobre pour une validation de diplôme en 2 ou 3 ans.*

VALIDATION DU DIPLÔME

- *Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.*
- *Ce diplôme est obtenu en contrôle continu de formation et épreuves terminales.*
- *Pas d'équivalence.*

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

- *Chef d'équipe d'entretien des espaces verts,*
- *Chef d'équipe paysagiste,*
- *Jardinier,*
- *Jardinier paysagiste,*
- *Ouvrier d'entretien des espaces verts,*
- *Ouvrier des espaces verts,*
- *Ouvrier du paysage,*
- *Ouvrier paysagiste,*
- *Technicien paysagiste.*

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- *BTSa Aménagements Paysagers,*
- *BTSa Production Horticole,*
- *CS Constructions Paysagères,*
- *CS Arboriste Élagueur,*
- *CS Maintenance des Terrains de Sports et de Loisirs.*

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Bac Pro Aménagement Paysager en 2 ans compte 1330h en centre et 1855h en centre en 3 ans. Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise comme au CFA.

2DE PRO PRODUCTIONS : Activités hippiques

15 semaines au CFA :
soit 525 heures

37 semaines en milieu professionnel :
soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

CLASSE DE 1ÈRE

19 semaines au CFA : soit 665 heures
33 semaines en milieu professionnel :
soit 1155 heures (dont 5 de congés payés)

CLASSE DE TERMINALE

19 semaines au CFA : soit 665 heures
33 semaines en milieu professionnel :
soit 1155 heures (dont 5 de congés payés)